



CHARTE ÉTHIQUE

Préambule

La présente charte éthique définit les valeurs, principes et règles de fonctionnement de l'association.

Elle s'applique à l'ensemble des membres : administration, conseil d'administration, professionnels, aidants, adhérents et partenaires.

Elle vise à garantir un cadre respectueux, transparent et orienté vers l'intérêt général.

1. Valeurs fondamentales

L'association fonde son action sur les valeurs suivantes :

- Respect de la dignité humaine
- Non-discrimination, égalité et inclusion
- Liberté d'expression dans un cadre respectueux
- Solidarité et entraide
- Transparence et honnêteté
- Engagement pour l'intérêt général
- Gouvernance partagée et participation collective

2. Principes généraux de fonctionnement

- Aucun membre ne doit être discriminé
- Chaque personne contribue selon ses compétences et ses capacités.
- l'association met en place des processus de décision partagés afin de favoriser l'expression de chacun et la recherche de consentement collectif. Les responsables légaux veillent à la mise en œuvre des décisions dans le respect des obligations statutaires et réglementaires.
- Chaque membre est reconnu comme légitime dans sa contribution. Les rôles peuvent différer, sans hiérarchie de valeur entre les personnes
- Nul ne doit nuire à autrui pour atteindre ses objectifs.

- Les informations importantes sont partagées avec les membres concernés.
- Les comptes et documents comptables sont transparents et accessibles à tous les adhérents.
- L'association poursuit des objectifs clairs d'intérêt général.
- Tout conflit d'intérêt doit être signalé et traité.

3. Gouvernance et administration

L'administration et le Conseil d'Administration s'engagent à :

- Garantir une gouvernance partagée et participative.
- Assurer la transparence des décisions et des finances.
- Veiller au respect de la charte par tous les membres.
- Prévenir et gérer les conflits internes de manière équitable.
- Mettre en place des procédures de traitement des incidents ou effets indésirables.
- Rechercher des solutions concrètes et un suivi effectif des problèmes signalés.
- Choisir de répondre ou non aux appels à projets uniquement en cohérence avec les valeurs, l'éthique et l'objet de l'association.

4. Professionnels

Les professionnels intervenant dans l'association s'engagent à :

- Respecter les valeurs et règles de la présente charte.
- Exercer leurs missions avec bienveillance, neutralité et professionnalisme.
- Ne pas laisser leurs valeurs personnelles entrer en conflit avec l'intérêt des bénéficiaires, des familles ou de l'association.
- Signaler toute situation pouvant nuire aux personnes accompagnées ou au fonctionnement de l'association.
- Participer à une dynamique constructive d'équipe.

5. Aidants et familles

Les aidants et familles s'engagent à :

- Respecter les autres membres et les professionnels.
- Participer dans un esprit de coopération et de bienveillance.
- Exprimer leurs avis librement dans le respect du collectif.
- Signaler toute difficulté ou incident afin d'améliorer les pratiques.

6. Adhérents

Les adhérents s'engagent à :

- Partager les valeurs de l'association.
- Contribuer à la vie associative selon leurs moyens.
- Respecter les décisions collectives.
- Favoriser un climat de confiance et de respect mutuel

7. Partenaires

Les partenaires s'engagent à :

- Partager les valeurs fondamentales de l'association.
- Respecter son indépendance et ses règles internes.
- Coopérer dans un esprit de transparence et d'intérêt commun.

8. Sensibilisation et formation à la démarche éthique

L'association s'engage à :

- Mettre en place des actions de sensibilisation à l'éthique associative.
- Proposer des formations sur la mise en œuvre de démarches éthiques.
- Accompagner les associations, professionnels et parents aidants dans l'appropriation des bonnes pratiques éthiques.
- Favoriser la diffusion d'une culture éthique fondée sur le respect, la coopération et la responsabilité collective.

9. Gestion des incidents et effets indésirables

- Tout incident ou effet indésirable doit pouvoir être signalé librement.
- Un dispositif de traitement des situations problématiques est mis en place.
- Les problèmes signalés font l'objet d'une analyse et d'un suivi effectif.
- Des mesures correctives sont prises si nécessaire.

10. Engagement

- L'adhésion à l'association implique l'acceptation pleine et entière de la présente charte.
- Chaque membre s'engage à la respecter et à contribuer à son application.